



En 2014, un quart de la population qui déménage change de département

En 2014, 7,3 millions de personnes résidant en France ont changé de logement par rapport à l'année précédente. Un quart d'entre elles s'installe dans un autre département. Le Sud et l'Ouest de la France concentrent la plus grande part des nouveaux arrivants. Les retraités et les actifs contribuent fortement à ces transferts nets nord-sud. Ils représentent à eux seuls deux tiers des personnes qui déménagent dans un autre département. 13 % des étudiants, soit 310 000, ont changé de département ; 80 % de ces migrations d'étudiants se concentrent dans 36 départements. Lorsqu'ils changent de département, les nouveaux arrivants s'installent plus fréquemment dans les communes les plus denses. Les communes situées dans les couronnes des villes accueillent davantage de nouveaux arrivants provenant du même département. Ce sont principalement les couples, avec ou sans enfant, qui quittent les centres les plus denses pour s'installer dans leur périphérie.

David Levy, Christophe Dzikowski, direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee

7,3 millions de personnes recensées en France en 2014 (*sources*) ont changé de logement en un an. Les mobilités résidentielles à l'intérieur d'un même département sont les plus nombreuses. Elles représentent 74 % de l'ensemble des mobilités (*figure 1*). Lorsque les personnes changent de département de résidence, dans la majorité des cas (56 %) elles s'installent dans une autre région. Parmi les 7,3 millions de personnes qui ont déménagé, 1,9 million résidaient dans un autre département un an plus tôt, soit 3 % de la population française (hors Mayotte). Offre d'enseignement pour les étudiants, emplois pour les actifs, aménités et cadre de vie orientent les préférences résidentielles et révèlent des différences d'attractivité

entre départements. Certaines catégories de populations sont surreprésentées dans ces migrations interdépartementales. C'est le cas notamment des étudiants (*définitions*), qui représentent 17 % des nouveaux arrivants alors qu'ils ne sont que 3 % dans la population totale. De même, les actifs (*définitions*) représentent 58 % des nouveaux arrivants (contre 48 % dans la population totale), alors que les migrations de retraités sont beaucoup moins fréquentes (9 % contre 22 % dans la population totale). Les enfants de moins de 14 ans représentent 14 % des nouveaux entrants pour 16 % de la population totale. Enfin les autres personnes inactives comptent pour 5 % des entrées, soit un peu moins que leur part dans la population (6 %).

D'après les enquêtes Logement de l'Insee, les événements familiaux sont des facteurs de mobilité plus déterminants que ceux liés à l'emploi (*bibliographie*). Ces derniers sont surtout prédominants dans les mobilités de longue distance (changement de département ou de région). La mobilité résidentielle est donc complexe à analyser, car elle mêle des événements familiaux tels que les unions, la naissance d'un enfant, à des contraintes ou des aspirations liées à l'emploi et au cadre de vie. Si elle constitue pour les territoires accueillants une source de dynamisme démographique, elle se confronte à des besoins complémentaires de logements, de services, d'infrastructures ou de formations.

1 Les migrations résidentielles selon le lieu de résidence antérieure

Lieu de résidence antérieure	Nombre de migrations (en millions)	Part en %
Dans la même commune	2,77	38,2
Dans le même département	2,628	36,3
Dans un autre département de la région	0,807	11,1
Dans une autre région de France	1,045	14,4
Ensemble	7,25	100,0

Champ : migrants résidentiels en France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

Plus d'arrivées que de départs dans le Sud et l'Ouest de la France

La géographie des migrations résidentielles présente des différences toujours marquées entre les départements du Nord et de l'Est, pour lesquels les départs sont plus nombreux que les arrivées, et ceux du Sud et de la façade atlantique où, à l'inverse, les soldes migratoires (*définitions*) sont positifs.

Quelques départements font exception : au sud, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et les Hautes-Pyrénées enregistrent plus de départs que d'arrivées (figure 2).

Depuis 1990, cette géographie a peu évolué : l'attractivité des départements du littoral méditerranéen et de la façade atlantique se confirme, avec des taux de migration positifs très élevés (définitions) sur toute la période. Inversement, depuis 1990, les départements du Nord et de l'Est présentent des soldes migratoires négatifs.

Les choix migratoires des actifs et des retraités expliquent l'opposition nord-sud

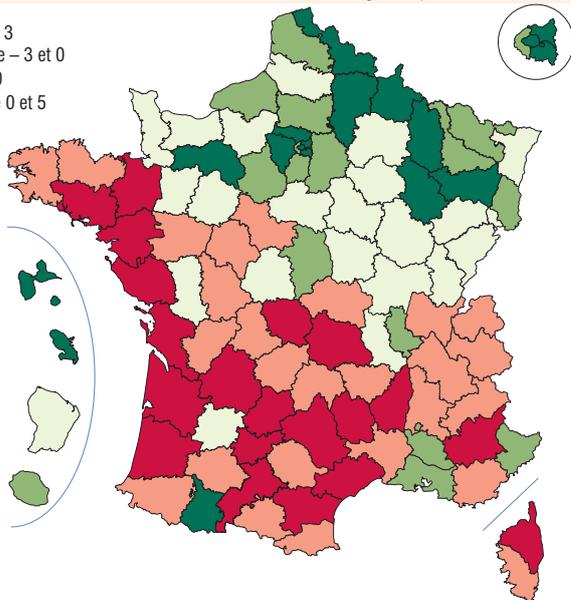
L'opposition entre les départements du Nord et ceux du Sud se vérifie également pour les actifs et pour les retraités : les départements du Nord affichent, dans l'ensemble, des soldes négatifs pour ces deux catégories de population alors que les départements du Sud et de la façade atlantique ont des soldes positifs (figures 3 et 4).

Certains départements font exception. Les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne connaissent des soldes migratoires fortement positifs pour les actifs alors que pour l'ensemble de la population ils sont déficitaires : des populations d'âge actif s'y installent, notamment pour chercher un emploi, tandis que des seniors quittent fréquemment ces départements. Inversement, la Vienne et la Haute-Vienne n'attirent pas les actifs mais leur solde migratoire est excédentaire. Les départements de Paris, du Rhône et des Bouches-du-Rhône accueillent moins d'actifs

2 Migrations résidentielles interdépartementales de la population totale

taux annuel de migration pour 1 000 habitants

- de -15 à -3
- négatif entre -3 et 0
- proche de 0
- positif entre 0 et 5
- de 5 à 14



© IGN-Insee 2017

Champ : personnes résidant en France depuis plus d'un an au moment du recensement de la population.

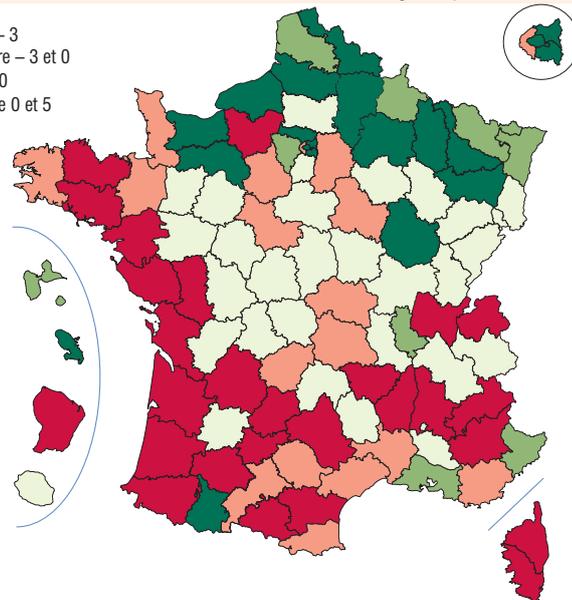
Lecture : dans le département du Finistère, le taux de migration annuel est positif et compris entre 0 et 5 migrations pour 1 000 habitants.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

3 Migrations résidentielles interdépartementales des actifs

taux annuel de migration pour 1 000 actifs

- de -16 à -3
- négatif entre -3 et 0
- proche de 0
- positif entre 0 et 5
- de 5 à 13



© IGN-Insee 2017

Champ : actifs, en emploi ou en recherche d'emploi, résidant en France depuis plus d'un an au moment du recensement de la population.

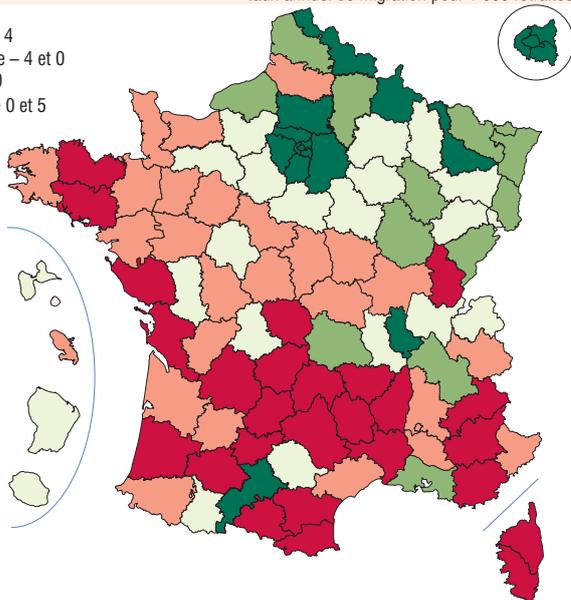
Lecture : dans le département du Finistère, le taux annuel de migration des actifs est positif et compris entre 0 et 5 migrations d'actifs pour 1 000 actifs.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

4 Migrations résidentielles interdépartementales des retraités

taux annuel de migration pour 1 000 retraités

- de -14 à -4
- négatif entre -4 et 0
- proche de 0
- positif entre 0 et 5
- de 5 à 12



© IGN-Insee 2017

Champ : retraités, résidant en France depuis plus d'un an au moment du recensement de la population.

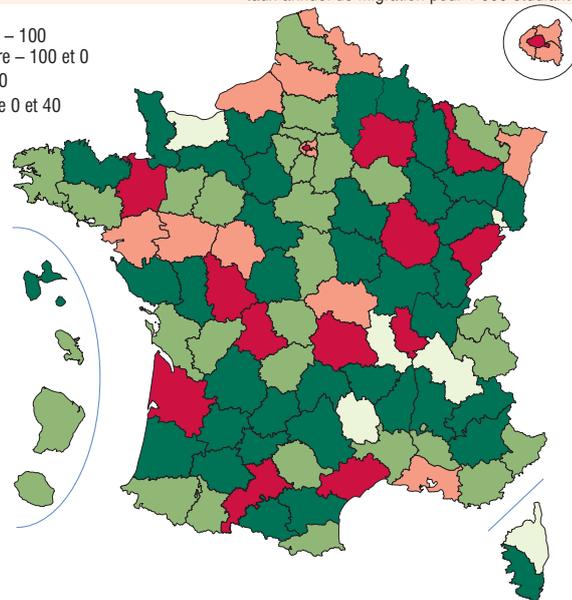
Lecture : dans le département du Finistère, le taux annuel de migration des retraités est positif et compris entre 0 et 5 migrations de retraités pour 1 000 retraités.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

5 Migrations résidentielles interdépartementales des étudiants

taux annuel de migration pour 1 000 étudiants

- de -238 à -100
- négatif entre -100 et 0
- proche de 0
- positif entre 0 et 40
- de 40 à 80



© IGN-Insee 2017

Champ : étudiants résidant en France depuis plus d'un an au moment du recensement de la population.

Lecture : dans le département de la Haute-Garonne, le taux annuel de migration étudiant est positif et compris entre 40 et 80 migrations pour 1 000 étudiants.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

qu'ils n'en voient partir. Les taux d'entrées d'actifs sont cependant très élevés, jusqu'à 53 pour 1 000 actifs présents, contre 33 pour 1 000 en moyenne dans l'ensemble des départements français. Paris se distingue par une part importante de cadres parmi les entrants (30%) ; cette part tombe à 15 % pour les deux autres départements, alors qu'elle est de 12 % pour l'ensemble des migrations. Ces trois départements présentent une forte attractivité en matière d'emploi. Une part des actifs attirés par ces emplois résident cependant dans les départements limitrophes comme le Var, l'Ain, la Seine-et-Marne ou les Hauts-de-Seine. Ces derniers affichent des soldes migratoires positifs pour l'ensemble des actifs.

La mobilité résidentielle des retraités est très proche de celle des actifs, bien que le nombre de déménagements de retraités soit beaucoup moins important : les mouvements dominants vont du Nord et de l'Est vers l'Ouest et le Sud. Certains départements peu attractifs pour les actifs le sont davantage pour les retraités. C'est ainsi le cas de la Somme et du Calvados.

Les départements les plus attractifs n'ont pas toujours un solde migratoire positif

La capacité d'un territoire à attirer de nouveaux résidents peut se mesurer directement par les flux entrants, rapportés à la population totale. Souvent, les départements présentant un taux d'entrants (*définitions*) très fort ont également un taux de solde migratoire très important.

L'Hérault et l'Ille-et-Vilaine, attractifs pour leurs communes de taille importante, ont des taux d'entrants élevés, situés entre 35 pour 1 000 et 38 pour 1 000, et présentent, à tous les âges, des soldes migratoires excédentaires. D'autres départements, moins urbains, comme l'Ardèche et les Hautes-Alpes, ont un solde migratoire global positif mais sont peu attractifs pour les jeunes de moins de 25 ans.

Trois départements franciliens font cependant exception : Paris, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine sont déficitaires, malgré des taux d'entrants très importants compris entre 38 pour 1 000 et 45 pour 1 000 ; les départs des plus de 40 ans ne sont pas compensés par les arrivées importantes de jeunes de moins de 25 ans.

Un groupe de départements se distingue par de très faibles taux d'entrants, c'est-à-dire moins de 20 entrants pour 1 000 habitants. Les départements d'Outre-Mer, de par leur éloignement, ont ainsi peu d'échanges de population avec les autres départements. L'Est, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, ou encore les Alpes-Maritimes ont également des soldes migratoires négatifs ou proches de l'équilibre. Ils sont attractifs pour certaines classes d'âge : pour les moins de 22 ans dans le Bas-Rhin, les 20 à 40 ans dans le

Haut-Rhin et les plus de 60 ans pour les Alpes-Maritimes. Ces apports ne compensent pas cependant les départs des autres classes d'âge.

La Haute-Corse, le Finistère et la Manche ont un solde migratoire positif, fortement bénéficiaire pour le premier, plus légèrement pour les deux autres, alors qu'il y a peu de nouveaux arrivants : une fois installée, la population est moins disposée à repartir.

310 000 étudiants ont changé de département dans l'année

En 2013, 310 000 étudiants se sont installés dans un nouveau département, que ce soit à l'occasion de leur entrée dans l'enseignement supérieur ou en cours d'études, soit 13 % des étudiants en France. Parmi ces départements d'accueil, 36 hébergent 80 % de ces étudiants. Cette mobilité interdépartementale présente un maximum pour les étudiants de 18 ans (19 % d'entre eux changent de résidence au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur). Après cet âge, la propension à changer de département est plus faible et fluctue entre 10 % et 14 %.

Les migrations étudiantes sont principalement liées à l'offre de formations d'enseignement supérieur, qui se trouve être beaucoup plus riche et diversifiée dans les plus grandes villes et notamment les métropoles. Celles-ci peuvent ainsi attirer un grand nombre d'étudiants tout en étant situées dans des départements qui, globalement, présentent des soldes migratoires négatifs (*figure 5*). L'Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris), la Meurthe-et-Moselle, le Rhône ainsi que le Nord accueillent en effet de nombreux étudiants. Mais ces arrivées ne compensent pas les départs d'autres catégories de population.

Certains départements sont attractifs à la fois pour les étudiants et pour l'ensemble de la population, comme, par exemple, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne et le Puy-de-Dôme.

Quelques départements présentent un solde migratoire déficitaire malgré des arrivées importantes d'étudiants. Les départements franciliens les plus éloignés de Paris, mais aussi les Alpes-Maritimes et le Finistère sont dans ce cas.

Les communes les moins densément peuplées sont les plus attractives

En 2014, les communes peu denses et très peu denses (*définitions*) présentent les taux de solde migratoire les plus élevés, correspondant à un apport de 104 000 habitants supplémentaires. Dans le même temps, les communes denses perdent 114 000 habitants. Seules les communes de densité intermédiaire affichent un solde proche de l'équilibre avec 10 000 habitants supplémentaires.

Lorsqu'ils changent de commune, les nouveaux arrivants s'installent le plus souvent dans une commune de même niveau de densité : 56 % de ceux qui déménagent d'une commune dense s'installent dans une autre commune dense, que ce soit dans le même département ou dans un autre.

Ce constat est aussi valable pour les communes intermédiaires et les communes peu denses, avec respectivement 39 % et 49 % des migrants résidentiels qui déménagent dans une commune de même densité. En revanche, il est différent pour les communes très peu denses : un déménagement sur deux s'effectue vers des communes peu denses alors que les déménagements vers les communes très peu denses ne représentent que 18 % de ces migrations.

Les fréquences de mobilités augmentent avec la densité de la commune, passant de 8 % de migrants au sein des communes très peu denses à 12 % pour les communes denses.

Les communes très peu denses attirent essentiellement des couples avec ou sans enfant (*figure 6*) qui recherchent un cadre de vie moins urbain et un logement plus accessible par sa taille autant que par son prix. Les taux de migration pour ces ménages atteignent 14 pour 1 000 et 12 pour 1 000 respectivement. Dans une logique similaire, les communes peu denses situées dans la couronne périurbaine d'un pôle (*définitions*) attirent surtout des couples avec ou sans enfant avec des taux de solde respectifs de 15 pour 1 000 et 10 pour 1 000.

Les communes de densité intermédiaire accueillent également plus de nouveaux arrivants que les autres types de communes. Leur solde migratoire reste cependant proche de l'équilibre car beaucoup d'habitants les quittent. En particulier, pour chacune des

6 Taux annuel de migration des ménages selon la densité de la commune d'accueil

	Commune d'accueil			
	Dense	Intermédiaire	Peu dense	Très peu dense
Ménages d'une personne	20,89	0,35	-33,55	-34,55
Autres ménages	9,76	3,71	-19,11	-30,13
Couples sans enfant	-11,93	-1,98	9,85	12,68
Couples avec enfant	-17,77	0,50	14,63	14,18

Champ : ménages ayant changé de résidence en France (hors Mayotte).

Lecture : le taux annuel de migration des couples avec enfant pour les communes denses est de -17,77 couples avec enfant pour 1 000 couples avec enfant habitant dans une commune dense.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire.

catégories de ménages, les taux de solde sont proches de 0. Les nouveaux arrivants, essentiellement des couples avec ou sans enfant, s'installent surtout dans de grands pôles urbains (70 %) et en majorité restent dans le même département.

Dans les communes les plus denses, les personnes seules qui s'installent sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population communale (figure 6). En contrepartie, les ménages qui vivent en couple, essentiellement avec enfants, sont moins représentés, avec des taux de solde nettement négatifs et inférieurs à 10 pour 1 000 couples. ■

Sources

Les résultats présentés dans cette étude sont issus du **recensement de la population** qui permet d'analyser, pour les personnes résidant en France, leur lieu de résidence l'année précédente. Les migrations résidentielles étudiées sont des migrations à l'intérieur de la France ; les migrations entre la France et l'étranger ne sont pas analysées ici, puisque les personnes résidant à l'étranger ne sont pas recensées. Les caractéristiques socio-démographiques des migrants (âge, catégorie socioprofessionnelle...) sont celles déclarées lors de l'enquête de recensement. Ainsi, lorsque l'on parle des migrations de cadres supérieurs, il s'agit de migrations de personnes qui sont cadres supérieurs à l'issue de la migration. Depuis le recensement de 2013, les migrations résidentielles sont mesurées sur un an, alors qu'elles étaient mesurées sur cinq ans (depuis 2004), voire, avant 2004, sur neuf ou dix ans, c'est à dire à chaque recensement général. De ce fait, les comparaisons des volumes de migrations ne peuvent se faire directement avec les recensements antérieurs.

Définitions

Solde migratoire d'un territoire : c'est la différence entre le nombre d'entrants dans le territoire, en provenance du reste de la France, et le nombre de sortants du territoire, vers le reste de la France (y compris Dom).

Taux annuel de migration : c'est le rapport entre le solde migratoire annuel et la population moyenne du territoire.

Taux d'entrants d'un territoire : c'est le rapport entre le nombre d'entrants dans un territoire et la population moyenne du territoire.

Au sens du recensement de la population, un **étudiant** est une personne dont l'activité principale est de suivre une formation d'enseignement post-secondaire (relevant ou non de l'enseignement supérieur). Au sens du recensement de la population, la **population active** comprend les personnes déclarant exercer une activité et les chômeurs en recherche d'emploi.

Grille de « densité » : la Commission européenne a mis au point une typologie des communes en fonction de leur degré d'urbanisation. Les communes sont classées selon trois degrés de densité. À partir de carreaux de 1 kilomètre de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Dans une démarche identique et pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au

moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Au final, on obtient quatre types de carreaux, du très dense au très peu dense. Ensuite, chaque commune est classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des quatre types de carreaux. Les travaux de l'Insee complètent ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- 1 – les communes densément peuplées ;
- 2 – les communes de densité intermédiaire ;
- 3 – les communes peu denses ;
- 4 – les communes très peu denses.

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : les grandes aires urbaines, les autres aires, les autres communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un **pôle urbain** (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Bibliographie

- Baccaïni B., Levy D., « Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », *Insee Première* n° 1248, juillet 2009.
- Debrand T., Taffin C., « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique* n° 381-382, octobre 2005.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP171654
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

